

Modification du plan local d'urbanisme de Brest métropole

Enquête publique du 9 septembre au 10 octobre 2019

Objet de l'enquête

Le président de Brest métropole a ordonné, par arrêté du 8 juillet 2019 l'ouverture d'une enquête publique relative à la modification du plan local d'urbanisme de Brest métropole, portant notamment sur les points suivants :

- ouverture à l'urbanisation des zones 2AU de Lanrivinneg à Plouzané, Kermabiven à Guilers, Kerouhant à Guipavas, Sainte-Barbe à Le Relecq-Kerhuon et L'Auberlac'h à Plougastel-Daoulas ;
- prise en compte de l'avancement des projets et études en cours sur le territoire de la métropole, notamment par des modifications de zonage ou d'orientations d'aménagement de programmation.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de modification du PLU, éventuellement modifié pour prendre en compte les résultats de l'enquête, sera soumis à l'approbation du Conseil de la métropole.

Autorité compétente

L'autorité responsable de la modification du PLU est le président de Brest métropole. Les informations sur le projet peuvent être demandées auprès de Brest métropole (direction des dynamiques urbaines / atelier d'études urbaines), 24 rue Coat-ar-Guéven, CS 73826, 29238 Brest cedex 2, téléphone : 02 98 33 51 99 ou par courriel à l'adresse suivante : plan-local-urbanisme@brest-metropole.fr.

Par ordonnance du 20 juin 2019, le tribunal administratif de Rennes a désigné Monsieur Jean-Jacques Le Goff, colonel de gendarmerie en retraite, en qualité de commissaire enquêteur chargé de conduire l'enquête publique.

Déroulement de l'enquête

L'enquête publique se déroulera du **lundi 9 septembre 2019 à 9h00 au jeudi 10 octobre 2019 à 18h00**.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et émettre ses observations sur les registres ouverts à cet effet aux jours et heures habituels de réception du public :

- à l'hôtel de métropole, siège de l'enquête publique : 24, rue Coat-ar-Guéven à Brest ;
- dans les mairies des communes de Brest métropole et dans les mairies de quartier de Brest.

L'ensemble des pièces du dossier ainsi qu'un registre numérique seront également accessibles pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site internet jeparticipe.brest.fr. Un poste informatique disposant d'un accès internet permettant de consulter le dossier et de consigner ses observations dans le registre numérique est mis à disposition du public à l'Hôtel de métropole (Accueil du service Conseil architectural et urbain), aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra le public, les jours et heures suivants :

- lundi 9 septembre, de 9h00 à 12h00 ; à l'Hôtel de métropole à Brest ;
- jeudi 19 septembre, de 14h00 à 17h00, en mairie de Guilers ;
- mercredi 25 septembre 2019, de 14h00 à 17h00, en mairie de Plougastel-Daoulas ;
- lundi 30 septembre, de 9h00 à 12h00, en mairie de Plouzané ;
- le samedi 5 octobre, de 9h00 à 12h00, à l'Hôtel de métropole à Brest ;
- le jeudi 10 octobre, de 15h00 à 18h00, à l'Hôtel de métropole à Brest.

Chacun pourra également transmettre ses observations à Monsieur le commissaire enquêteur

- par voie postale à l'adresse suivante : Brest métropole, 24 rue Coat-ar-Guéven, CS 73826, 29238 Brest cedex 2. Ces contributions seront annexées au registre d'enquête déposé au siège de l'enquête ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-plu@brest-metropole.fr. Ces contributions seront publiées dans le registre dématérialisé, consultable sur le site jeparticipe.brest.fr ;
- sur le registre dématérialisé ouvert à l'adresse suivante : jeparticipe.brest.fr.

Après clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour remettre son rapport et ses conclusions motivées. Ils seront mis à disposition du public pendant un an à l'Hôtel de métropole, dans les mairies des communes de Brest métropole et dans les mairies de quartier de Brest, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet jeparticipe.brest.fr.